
DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : MONTRÉAL
CADASTRE : CITÉ DE MONTRÉAL (QUARTIER SAINTE-MARIE)
LOT (S) : RUE GAREAU MONTRÉE À L'ORIGINAIRE, DES PARTIES DES LOTS 400, 401 ET DES PARTIES DE LA RUE GIGUÈRE MONTRÉE À L'ORIGINAIRE
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL
PLAN : C-173 SAINTE-MARIE
ARTICLES 1 À 8

Un terrain situé au sud-est de la rue Sainte-Catherine entre les rues Alexandre-DeSève et de Champlain est indiqué par les lettres ABJKA sur le plan C-173 Sainte-Marie portant la date du 11 juin 1999. Il se décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de chaque description technique correspond à celui qui apparaît audit plan:

FERMETURE À DES FINS DE RUE, VENTE ET ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS D'UTILITÉS PUBLIQUES DU TERRAIN DÉLIMITÉ PAR LES LETTRES ABCDEFGHA (articles 1 à 5):

- 1.- Une ruelle montrée à l'originaire (RUE GAREAU) du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Sainte-Marie);
de figure irrégulière;
bornée successivement vers le nord-est par la rue de Champlain montrée à l'originaire, vers le sud-est par une partie du lot 400 et une partie de ruelle montrée à l'originaire



/2

(RUE GIGUÈRE), vers le sud-ouest, le sud-est, le nord-est et le sud-est par une partie du lot 401, toutes faisant partie de la rue Gareau, vers le sud-ouest par la rue Alexandre-DeSève montrée à l'originare et vers le nord-ouest par les lots 394 à 399;

mesurant successivement et dans le même ordre quatre mètres et quatre-vingt-sept centièmes (4,87 m) au nord-est, trente-cinq mètres et quatre-vingt-trois centièmes (35,83 m) au sud-est, neuf centièmes de mètre (0,09 m) au sud-ouest, cinq mètres et soixante et un centièmes (5,61 m) au sud-est, neuf centièmes de mètre (0,09 m) au nord-est, vingt-neuf mètres et quarante-quatre centièmes (29,44 m) au sud-est, quatre mètres et quatre-vingt-sept centièmes (4,87 m) au sud-ouest et soixante-dix mètres et quatre-vingt-huit centièmes (70,88 m) au nord-ouest

contenant en superficie trois cent quarante-cinq mètres carrés et un dixième (345,1 m²).

2.- La partie du lot QUATRE CENT UN (401 ptie) dudit cadastre;

de figure irrégulière;

bornée successivement vers le nord-ouest, le sud-ouest, le nord-ouest par une ruelle montrée à l'originare (RUE GAREAU), vers le nord-est par ladite ruelle montrée à l'originare (RUE GAREAU), et une autre partie de ruelle faisant partie de la rue Giguère, vers le sud-est par une autre partie du lot 401, vers le sud-ouest par une rue montrée à l'originare faisant partie de la rue Alexandre-DeSève;

mesurant successivement et dans le même ordre vingt-neuf mètres et quarante-quatre centièmes (29,44 m) au nord-ouest, neuf centièmes de mètre (0,09 m) au sud-ouest,

/3

cinq mètres et soixante et un centièmes (5,61 m) au nord-ouest, un mètre et trente et un centièmes (1,31 m) au nord-est, trente-cinq mètres et cinq centièmes (35,05 m) au sud-est et un mètre et vingt-trois centièmes (1,23 m) au sud-ouest;

contenant en superficie quarante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (43,4 m²).

3.- La partie d'une ruelle montrée à l'originnaire (RUE GIGUÈRE) dudit cadastre;

de figure quadrilatérale;

bornée vers le nord-est par une partie du lot 400, vers le sud-est par une autre partie de ladite ruelle montrée à l'originnaire (RUE GIGUÈRE), vers le sud-ouest par une partie du lot 401 et vers le nord-ouest par une ruelle montrée à l'originnaire (RUE GAREAU);

mesurant un mètre vingt-trois centièmes (1,23 m) dans ses lignes au nord-est et au sud-ouest et quatre mètres et cinquante et un centièmes (4,51 m) dans ses lignes au sud-est et au nord-ouest;

contenant en superficie cinq mètres carrés et cinq dixièmes (5,5 m²).

La partie du lot QUATRE CENT (400 ptie) dudit cadastre;

de figure quadrilatérale;

bornée vers le nord-est par une rue montrée à l'originnaire faisant partie de la rue de Champlain, vers le sud-est par une autre partie du lot 400, vers le sud-ouest par une partie de ruelle montrée à l'originnaire (RUE GIGUÈRE) et vers le nord-ouest par une ruelle montrée à l'originnaire (RUE GAREAU);

/4

mesurant un mètre et vingt-trois centièmes (1,23 m) dans ses lignes au nord-est et au sud-ouest et trente et un mètres et trente-deux centièmes (31,32 m) dans ses lignes au sud-est et au nord-ouest;

contenant en superficie trente-huit mètres carrés et trois dixièmes (38,3 m²).

5.- La partie d'une ruelle montrée à l'originaire (RUE GIGUÈRE) dudit cadastre;

de figure quadrilatérale;

bornée vers le nord-est par une partie du lot 400, vers le sud-est et vers le nord-ouest par d'autres parties de cette ruelle montrée à l'originaire (RUE GIGUÈRE) et vers le sud-ouest par une partie du lot 401;

mesurant deux mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (2,98 m) dans ses lignes au nord-est et au sud-ouest et quatre mètres et cinquante et un centième (4,5 m) dans ses lignes au sud-est et au nord-ouest;

contenant en superficie treize mètres carrés et cinq dixièmes (13,5 m²).

FERMETURE À DES FINS DE PARC ET VENTE DU TERRAIN DÉLIMITÉ PAR LES LETTRES HCJKH (articles 5 à 7)

Note: L'article 5 est le même que celui décrit précédemment car celui-ci est aussi versé dans le domaine public de la Ville à des fins de parc.

6.- La partie du lot QUATRE CENT UN (401 ptie) dudit cadastre;

/5

de figure quadrilatérale;

bornée vers le nord-est par une partie de ruelle montrée à l'originnaire (RUE GIGUÈRE), vers le sud-est et vers le nord-ouest par d'autres parties du lot 401 et vers le sud-ouest par une rue montrée à l'originnaire faisant partie de la rue Alexandre-DeSève;

mesurant deux mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (2,98 m) au nord-est, trente-cinq mètres et cinq centièmes (35,05 m) dans ses lignes au sud-est et au nord-ouest et deux mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (2,95 m) au sud-ouest;

contenant en superficie cent quatre mètres carrés et un dixième (104,1 m²).

La limite à l'ouest de cette partie de lot est située à une distance de un mètre et vingt-trois centièmes (1,23 m) de la limite à l'ouest du lot 401 et sa limite au nord est située à une distance de un mètre et trente et un centièmes (1,31 m) de la limite au nord dudit lot 401.

7.- La partie du lot QUATRE CENT (400 ptie) dudit cadastre;

de figure quadrilatérale;

bornée vers le nord-est par une rue montrée à l'originnaire faisant partie de la rue de Champlain, vers le sud-est et vers le nord-ouest par d'autres parties du lot 400 et vers le sud-ouest par une partie de ruelle montrée à l'originnaire (RUE GIGUÈRE);

mesurant trois mètres et un centième (3,01 m) au nord-est, trente et un mètres et trente-deux centièmes (31,32 m)

/6

dans ses lignes au sud-est et au nord-ouest et deux mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (2,98 m) au sud-ouest;

contenant en superficie quatre-vingt-treize mètres carrés et neuf dixièmes (93,9 m²).

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS DU TERRAIN DÉLIMITÉ PAR LES
LETTRES MNPQM

8.- La partie du lot QUATRE CENT (400 ptie) dudit cadastre;

de figure quadrilatérale;

bornée de toutes parts d'autres parties du lot 400;

mesurant trois mètres (3,00 m) dans ses lignes au nord-est et au sud-ouest et trois mètres et cinq centièmes (3,05 m) dans ses lignes au sud-est et au nord-ouest;

contenant en superficie neuf mètres carrés et un dixième (9,1 m²).

La limite au nord-ouest de cette partie de lot est située à un mètre et vingt-trois centièmes (1,23 m) de la limite au nord-ouest du lot 400.

La limite au nord-est de cette partie de lot est située à une distance de neuf mètres et soixante-dix centièmes (9,70 m) de la limite au nord-est dudit lot 400.

Les unités mentionnées dans cette description technique sont celles du système international (SI).

Préparé à Montréal, le onzième jour du mois de juin de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sous le numéro 1763 de mes minutes au dossier 19278 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville.

(SIGNÉ) SERGE LALIBERTÉ
SERGE LALIBERTÉ
Arpenteur-géomètre

Dossier : 19278.cf1

/cf

Copie conforme à l'original

Montréal, le 25 juillet 1999
Serge Laliberté
Arpenteur-géomètre

pour le
GARDIEN DU GREFFE COMMUN

